



Infor Anael Finance iSeries

Les saisies

© Copyright 2018 Infor

Tous droits réservés. Les termes et marques de conception mentionnés ci-après sont des marques et/ou des marques déposées d'Infor et/ou de ses partenaires et filiales. Tous droits réservés. Toutes les autres marques répertoriées ci-après sont la propriété de leurs propriétaires respectifs.

Avertissement important

Les informations contenues dans cette publication (y compris toute information supplémentaire) sont confidentielles et sont la propriété d'Infor.

En accédant à ces informations, vous reconnaissez et acceptez que ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) ainsi que les copyrights, les secrets commerciaux et tout autre droit, titre et intérêt afférent, sont la propriété exclusive d'Infor. Vous acceptez également de ne pas vous octroyer les droits, les titres et les intérêts de ce document (y compris toute modification, traduction ou adaptation de celui-ci) en vertu de la présente, autres que le droit non-exclusif d'utilisation de ce document uniquement en relation avec et au titre de votre licence et de l'utilisation du logiciel mis à la disposition de votre société par Infor conformément à un contrat indépendant (« Objectif »).

De plus, en accédant aux informations jointes, vous reconnaissez et acceptez que vous devez respecter le caractère confidentiel de ce document et que l'utilisation que vous en faites se limite aux Objectifs décrits ci-dessus.

Infor s'est assuré que les informations contenues dans cette publication sont exactes et complètes.

Toutefois, Infor ne garantit pas que les informations contenues dans cette publication ne comportent aucune erreur typographique ou toute autre erreur, ou satisfont à vos besoins spécifiques. En conséquence, Infor ne peut être tenu directement ou indirectement responsable des pertes ou dommages susceptibles de naître d'une erreur ou d'une omission dans cette publication (y compris toute information supplémentaire), que ces erreurs ou omissions résultent d'une négligence, d'un accident ou de toute autre cause.

Reconnaissance des marques

Tous les autres noms de société, produit, commerce ou service référencé peuvent être des marques déposées ou des marques de leurs propriétaires respectifs.

Informations de publication

Version : Infor Anael Finance iSeries Version V7R0

Auteur : Infor

Date de publication : octobre 21, 2019

Table des matières

À propos de ce manuel	7
Public concerné	7
Périmètre du document	7
Prérequis.....	8
Historique du document.....	8
Contacter Infor	8
Chapitre 1 Généralités.....	9
Les différentes saisies	9
Rappel des fonctions et codes actions.....	10
MàJ des dates ouverture/fermeture.....	12
MàJ dates ouv/ferm établissement	12
MàJ dates ouv/ferm des journaux	13
Chapitre 2 La saisie - Compta générale	15
La saisie des écritures comptables	15
Cinématique de la saisie des écritures comptables.....	15
Identification de la pièce	16
Ligne d'en-tête.....	18
Les lignes de la pièce.....	19
Ligne en cours.....	20
Fenêtre des Compléments généraux	22
Fenêtre 'Imputation analytique'.....	24
Lignes validées.....	25
Les codes actions.....	25
Les fonctions	26
Validation de la pièce	26
Cas Particuliers de saisie	27
Saisie d'OD analytique	27

Saisie par rappel d'une pièce.....	28
Saisie avec génération d'escompte	28
Saisie des écritures extra-comptables	29
Saisie	30
Saisie des écritures standards	31
Généralités	31
Saisie	32
Transfert de compte à compte.....	33
Fonctionnalité	33
Transfert	33
Virement devises de banque à banque.....	35
Fonctionnalité	35
Saisie du virement des devises.....	35
Chapitre 3 La saisie des règlements Tiers.....	39
Cinématique de la saisie des règlements.....	39
Règles communes à la saisie des règlements.....	40
Saisie des règlements en général	42
Identification de la pièce.....	42
Ligne d'entête	42
Ecran Récapitulatif de la pièce.....	43
Ligne en cours.....	43
Comptes pointés	45
Les codes actions.....	45
Les fonctions	45
Ecran de pointage du compte	46
Les codes actions.....	46
Les fonctions	50
Validation de la pièce	50
La saisie des règlements en monnaie société	51
La saisie des règlements en devise	51
La saisie des règlements avec différence de change	52
La saisie des règlements multidevise.....	52
Chapitre 4 Listes et reports des écritures.....	55
Listes.....	55
Le brouillard.....	55

Liste des écritures extra-comptables	56
Liste des écritures standards	56
Les pièces comptables et CRS	57
Bloc-notes du plan comptable	59
Report des écritures	60
Généralités	60
Report des écritures extra-comptables	60
Report des écritures standards	61

À propos de ce manuel

Ce document décrit le fonctionnement général des différentes options de saisies au menu d'Anael Finance iSeries.

Anael Finance iSeries étant entièrement paramétrable, la nécessité de saisir certaines informations dépend des options retenues et paramétrées dans votre société. Aussi, la connaissance des paramètres de base est un préalable à la compréhension de la saisie.

Pour une connaissance plus approfondie, se référer aux documentations décrivant le paramétrage de base de la comptabilité générale, de la comptabilité auxiliaire et de la comptabilité analytique, soit respectivement

- 'Comptabilité générale et Paramètres de base'
- 'Comptabilité auxiliaire_Paramètres de base'
- 'Compta analytique - concept et paramétrage'

De même, quand il est mentionné qu'une mise à jour des constantes permet de modifier des paramètres par défaut, se référer à la documentation 'Les constantes' pour un complément d'information.

Public concerné

Utilisateurs d'Anael Finance iSeries susceptibles de saisir régulièrement ou occasionnellement des écritures.

Périmètre du document

Anael Finance iSeries V7R0

Prérequis

Connaitre, dans les grandes lignes, le paramétrage et l'utilisation faite dans la société de la comptabilité auxiliaire, analytique et générale.

Historique du document

Version	Date	Auteur	Contenu
1	Juillet 2016	B. Quevedo C. Quéré	Création du document Relecture
1.1	Juillet 2018	D. Garcia	Ajout code demande liste pièces comptables et CRS (fiche 7537), Contrôle OB en saisie (Fiche 11169) Numérotation auto écritures standard (fiche 11138) Ajout noms de fonctions Niveau PTF 00019
1.2	Octobre 2018	D. Garcia	Modification (Fiche 11514) Pré positionnement type écriture standard (Fiche 11525)

Contacteur Infor

Pour toute question sur les produits Infor, rendez-vous sur le portail Infor Xtreme Support à cette adresse : www.infor.com/inforxtreme.

Les mises à jour de la documentation ultérieures à la sortie de version sont publiées sur ce site Web. Nous vous recommandons de visiter régulièrement ce site Web pour consulter les mises à jour de la documentation.

Pour tout commentaire sur la documentation Infor, envoyez un courrier à l'adresse documentation@infor.com.

Les différentes saisies

L'historique comptable peut être alimenté de deux façons, par la saisie des écritures ou par la génération des écritures batch.

Il existe 2 grands types de saisies :

- La saisie des écritures, au menu de la comptabilité générale
- La saisie des règlements, au menu de la comptabilité tiers

La saisie des règlements consiste à pointer (et letter) les écritures d'un compte pour générer la ou les ligne(s) correspondantes de contrepartie du pointage dans la pièce en cours. Les codes pointage peuvent aussi générer automatiquement de nouvelles lignes (escompte, différence de règlement...).

La saisie des écritures est utilisée pour l'enregistrement des autres types de pièces, factures, OD ..., c'est à dire pour enregistrer des pièces sans lettrage des comptes. S'il est possible de saisir des règlements par la saisie des écritures comptables, il est préférable d'éviter de le faire pour tenir une comptabilité tiers à jour.

Les écritures (et récaps) sont mises à jour en temps réel si le départ de mise à jour de l'historique a été lancé (MAJ_ECR).

Certaines sécurités d'accès peuvent être mise en œuvre en limitant la saisie du journal ou des comptes à certains niveaux.

Au menu de la comptabilité générale, plusieurs options sont disponibles :

- La saisie des écritures comptables.
- La saisie des écritures extra comptables.
- La saisie des écritures standards
- Le transfert de compte à compte
- Le virement devise de banque à banque
- Listes
- Report d'écritures (standard et extra-comptable)

La saisie des écritures avec pioche et la saisie des pièces dématérialisées ne sont pas des options de base mais font partie des module « Geide et Demat ».

Au menu de la comptabilité tiers, plusieurs options sont également disponibles :

- Saisie des règlements en monnaie société.
- Saisie des règlements en devise.
- Saisie avec différence de change.
- Saisie des règlements multidevise.
- Liste
- *La saisie fonction étendue fait l'objet d'une documentation séparée « Saisie des règlements FE ».*

Rappel des fonctions et codes actions

Les principales fonctions sont les suivantes. La commande associée (Fx) peut varier selon l'option de saisie (écritures ou règlement).

Les fonctions

Nom (SiW)	Cde	Définition
Fin de travail.	F3	Fin de travail.
Recherche	F4	Recherche d'imputation (comptes, tables de références, sections, etc.).
Réaffichage	F5	Réaffichage
Création	F6	Création de ligne
Ecart chg	F8	Permet d'accéder à une ligne de saisie de type 'Ecart de change'
Validation	F9	Validation
Escpte auto.	F11	Escompte automatique en saisie des écritures sur des journaux de trésorerie.
Lignes générées	F11	En saisie des règlements : permet de visualiser la pièce dans son intégralité, avec toutes les lignes résultant des codes pointage.
Ecran précédent	F12	Retour à l'écran précédent
Retour Lignes	F12	Sur ligne en cours, permet de retourner à l'écran d'affichage de lignes
Rech montant	F13	En saisie des règlements : pour rechercher une pièce sur un montant
Autres sélections	F13	En saisie des règlements – dans l'écran de pointage : aide à la recherche d'une pièce sur divers critères
Comb	F13	Dans la fenêtre analytique : accès aux Combinaisons d'axes

Nom (SiW)	Cde	Définition
Plan ana	F14	Dans la fenêtre analytique : accès au plan analytique
Changement Environnement	F15	Changement d'environnement (pour changer de société ou d'exercice).
Consultation compte	F16	Consultation du compte
Extourne abnt	F17	Extourne de l'abonnement
Recherche Pièce	F17	En saisie des règlements (écran de pointage)
Préc.	F17	Ecran précédent - dans fenêtre analytique
Suiv.	F18	Ecran suivant - dans fenêtre analytique
Cycle	F18	Détail du cycle sélectionné- en entête de pièce
Complément pièce	F20	En saisie des règlements : Permet d'ajouter une ligne à la pièce sans passer par le pointage du compte
Mise en réserve	F22	Permet de sortir du programme rapidement en conservant les informations saisies. La mise en réserve crée une écriture standard en type 'R' et en lui affectant un numéro en vue de rappeler la pièce ultérieurement pour la compléter et la valider.
Autres Actions.	F23	Accès aux autres codes action (si plus de 2 lignes)
Autres	F24	Accès aux autres fonctions, si toutes ne figurent pas sur la ligne sur la ligne des fonctions
Validation	Entrée	Validation

Les codes action

Code action	Définition
2=Réviser	Révision d'une ligne.
4=Supprimer	Suppression d'une ligne.
5=Afficher	Afficher le détail d'une ligne d'écriture.
16= Libellé complémentaire	Libellés complémentaires.
17= Complément général	Accès au Complément général
18= Complément analytique	Accès au Complément analytique
19=Arrondi	Permet de faire l'arrondi en montant société sur la ligne choisie (Dans un journal à conversion devise)
20 =Zones bancaires	En saisie des écritures (VT, OB Loi bancaire, Date de valeur)

Code action	Définition
	En saisie des règlements : pour modifier la domiciliation d'un effet
21= Reventilation analytique	En saisie des écritures : permet de visualiser 'en pleine page' les lignes de ventilation analytique
21= lignes générées	En saisie des règlements : permet de visualiser toutes les lignes de règlement générées par la validation du pointage du compte
22=Zones bancaires	En saisie des règlements (VT, OB Loi bancaire, Date de valeur)
DR= Date de Validité	En saisie des écritures : accès aux dates de validité sur CG paramétré avec charges constatées d'avance

MàJ des dates ouverture/fermeture

Pour interdire la saisie des écritures dans un journal et ou dans un établissement, il faut intervenir sur les dates d'ouverture et de fermeture.

La date d'ouverture permet d'autoriser, dans le journal ou l'établissement, la saisie des pièces dont la date est supérieure ou égale à cette date. Le journal ou l'établissement est ouvert à partir de JJ/MM/AAAA.

La date de fermeture permet de fermer définitivement l'établissement ou le journal. Seules les pièces dont la date est inférieure ou égale à cette date pourront être saisies.

Au menu de la saisie des écritures, figurent des options permettant de mettre à jour les dates d'ouverture et/ou de fermeture sur un ensemble de journaux ou d'établissements (et d'éviter ainsi la mise à jour manuelle des journaux, ou des dates d'ouverture et de fermeture des établissements).

MàJ dates ouv/ferm établissement

'Comptabilité générale' > 'Saisies & consultations' > 'MàJ dates ouverture/fermeture' > 'MàJ dates ouv/ferm établissement' (PMC215)

Cette option permet, via des critères à renseigner, de

- Sélectionner une amplitude de codes établissement afin de
 - Leur affecter la date d'ouverture donnée en paramètre ou
 - Leur affecter la date de fermeture donnée en paramètre ou
 - De remettre à blanc leur date d'ouverture (case à cocher) ou
 - De remettre à blanc la date de fermeture (case à cocher)
- La validation (par entrée) de la sélection amène l'écran de liste des établissements sélectionnés pour confirmer le choix ou mettre à jour la liste.

-
- Pour valider la mise à jour des établissements choisis dans la liste, cliquer sur 'Validation' ou faire 'F9'.

MàJ dates ouv/ferm des journaux

'Comptabilité générale' > 'Saisies & consultations' > 'MàJ dates ouverture/fermeture' > 'MàJ dates ouv/ferm des journaux'(PAN063)

Cette option permet, via des critères à renseigner,

- de sélectionner
 - une amplitude de codes journaux
 - une amplitude de type de journaux
- afin de
 - Leur affecter la date d'ouverture donnée en paramètre ou
 - Leur affecter la date de fermeture donnée en paramètre ou
 - De remettre à blanc leur date d'ouverture (case à cocher) ou
 - De remettre à blanc la date de fermeture (case à cocher)
- La validation (par entrée) de la sélection amène l'écran de liste des journaux sélectionnés pour confirmer le choix ou mettre à jour la liste
- Pour valider la mise à jour des ces journaux choisis dans la liste, cliquer sur 'Validation' ou faire 'F9'.

La saisie des écritures comptables

'Comptabilité générale' > 'Saisies & consultations' > 'Saisie des écritures' > 'Ecritures comptables'(PAN300C)

Cinématique de la saisie des écritures comptables

La saisie des écritures se déroule en 3 étapes principales :

- 1 – Identification de la pièce : société, journal, date comptable, ...
- 2 – Ligne d'Entête : informations communes aux lignes de pièce : Date de pièce, N° de la pièce comptable, devise, libellé,
- 3 – Les lignes de la pièce : ligne en cours de saisie et affichage des lignes validées

Les informations à saisir dépendent du paramétrage des références effectué dans la société et plus particulièrement de celui des journaux.

Société	Société										
Etablissement	Etablissement										
Exercice	Exercice										
Journal	Journal										
	Date Pièce										
	N° de Pièce										
	Libellé, Devise, Echéance, mode de règlement ...										
<table border="1"> <tr> <td>Rappel entête</td> <td>sté/journal/date/N°Pièce/Devise/...</td> </tr> <tr> <td>Lignes validées</td> <td> <u>Codes actions</u> Ligne 01 Ligne 02 </td> </tr> <tr> <td>Ligne en cours de saisie</td> <td> <table border="1"> <tr> <td>analytique</td> </tr> <tr> <td>Compléments</td> </tr> </table> </td> </tr> <tr> <td>Fonctions</td> <td></td> </tr> </table>		Rappel entête	sté/journal/date/N°Pièce/Devise/...	Lignes validées	<u>Codes actions</u> Ligne 01 Ligne 02	Ligne en cours de saisie	<table border="1"> <tr> <td>analytique</td> </tr> <tr> <td>Compléments</td> </tr> </table>	analytique	Compléments	Fonctions	
Rappel entête	sté/journal/date/N°Pièce/Devise/...										
Lignes validées	<u>Codes actions</u> Ligne 01 Ligne 02										
Ligne en cours de saisie	<table border="1"> <tr> <td>analytique</td> </tr> <tr> <td>Compléments</td> </tr> </table>	analytique	Compléments								
analytique											
Compléments											
Fonctions											

Identification de la pièce

Sur l'écran de saisie des écritures comptables, vous devez spécifier ces informations :

- Société et exercice :
Ils sont pré alimentés avec la société et l'exercice de l'environnement
- Etab
 - Code établissement (Table 'EB') obligatoire si la société est gérée par établissements.
 - Pré renseigné avec le code établissement saisie dans l'écran de détermination de l'environnement
- Date de comptabilisation
 - Il s'agit de la date comptable de la pièce, qui détermine la période comptable, analytique et éventuellement de gestion.
 - elle doit être comprise dans les limites de l'exercice
 - Elle ne peut pas être inférieure à la date de début de la période en cours référencée au fichier société/exercice, mais peut être supérieure à la date de fin.
 - Elle ne doit pas être supérieure à la date système (forçable sous certaines conditions)
- Code journal
 - Tout type de journal est autorisé
 - Joue un rôle essentiel (développé ci-après au fur et à mesure de l'avancement des écrans) notamment sur la numérotation des pièces, sur la nature des montants saisis et sur l'obligation de renseigner certaines valeurs.
- N° d'écriture standard

- Zone facultative.
- Pour appeler une pièce standard sur non numéro d'écriture standard afin de l'afficher et de la valider en écriture comptable.
- Si renseigné, le numéro et le type d'écritures standards doivent exister dans le fichier des écritures standards.
- L'écriture standard de type 'Provisoire' et 'Réserve' rappelée et validée en saisie des écritures disparaît du fichier des écritures standard.
- N° d'écriture extra-comptable
 - Zone facultative. Même principe que pour l'écriture standard
 - Pour appeler une pièce extra-comptable sur non numéro d'écriture extra-comptable afin de l'afficher et de la valider en écriture comptable.
- Si renseigné, le numéro et le type d'écritures extra-comptables doivent exister dans le fichier des écritures extra-comptables.
 - L'écriture extra-comptable rappelée et validée en saisie des écritures disparaît du fichier des écritures extra-comptables.
- '**Entrée**' pour accéder à la saisie de la **ligne d'entête**

Ligne d'en-tête

- Les zones 'société – établissement – Journal et date comptable' sont rappelées en haut de l'écran à titre d'information
- Date d'origine
 - Doit être inférieure ou égale à la date de comptabilisation
 - Facultative sauf si le journal l'a rendue obligatoire
 - Alimentée à l'identique de la date comptable si non renseignée
- Date de gestion

Ne peut être renseignée que si les paramètres du journal et de l'exercice le prévoient
- N° chrono
 - Cette zone doit être saisie si le journal n'est pas à numérotation automatique.
 - Il doit être renseigné si le journal est paramétré avec n° Chrono 'Obligatoire et unique'
- N° de pièce

Obligatoire ou facultatif selon paramètre retenu dans la zone 'Numéro de pièce entête' du journal :
- Libellé
 - Obligatoire ou facultatif selon zone 'Libellé' du journal
 - Possibilité de saisir un libellé complémentaire (accessible en consultation de compte) en terminant le libellé principal par le caractère « + »
- Devise
 - C'est la devise de transaction de la pièce.
 - Elle peut être pré alimentée et modifiable ou non selon le paramétrage du journal – zones 'Code Devise' et 'Devise modifiable'
- N° Bordereau

Dans les journaux de trésorerie ; à renseigner selon valeur de la zone 'Saisie du N° de bordereau' dans le journal'.
- Echéance

Accessible si 'oui' dans la zone 'Règlement/Echéance/Lit.' du journal sauf si elle est calculée dans les achats et ventes (paramètres de l'exercice) et paramétrée non modifiable dans les journaux d'achats et de ventes.
- Mode de règlement

Accessible si 'oui' dans la zone 'Règlement/Echéance/Lit.' du journal
- Litige

Idem 'Mode de règlement'
- VT

Selon zone 'code VT/OB' du journal
- OB

Selon zone 'code VT/OB' du journal. La nouvelle constante du PAN303 permet en outre de gérer le sens de l'écriture obligatoire (si le 1^{er} caractère du libellé du code OB le précise).

- Loi bancaire

Selon zone 'Date valeur/Loi bancaire' du journal

- Date de valeur

Selon zone 'Date valeur/Loi bancaire' du journal

- Type de cycle (workflow des BAP)
(Cf. Workflow dynamique des BAP)

- Cycle (workflow des BAP)

Obligatoire selon la valeur de la zone 'Code Cycle' des journaux d'achats

- **'Entrée'** pour valider l'entête et accéder à la saisie des **lignes de la pièce**

Dans des cas particuliers, la possibilité de modifier le code société et ou d'afficher les zones 'Multi échéance' et 'Centre' dans la ligne d'entête peut être activée par la mise à jour des constantes du PAN301.

Les lignes de la pièce

L'écran de saisie des lignes est structuré en 4 grandes parties

- 1^{ère} partie en haut :

rappel des principales informations de la pièce (société, journal, date, devises, ...)

- 2^{ème} partie :

Tableau d'affichage des lignes validées dans la pièce en cours. (10 lignes affichées et touches de défilement actives). Ce tableau, alimenté au fur et à mesure de la validation des lignes, est constitué des informations principales de la ligne (compte, sous compte, libellé du compte, du montant converti et du montant débit/crédit dans la devise de saisie).

Tous les codes actions réalisables sur ces lignes, juste au-dessus du tableau.

- 3^{ème} partie :

Ligne en cours de saisie (voir description ci-après)

- 4^{ème} partie en bas :

ligne des différentes fonctions opérantes à partir de cette pièce

Ligne en cours

En arrivant sur l'écran de saisie, le curseur est directement positionné sur la ligne à saisir et les zones sont les suivantes :

- Etablissement
 - Pré alimenté avec établissement renseigné sur le 1^{er} écran de saisie
 - Accessible si la zone 'Ecriture Inter-étab' du journal est différente de 'Pas de contrôle'
- Compte
 - Sur la première ligne, il peut être pré alimenté (et éventuellement modifiable) d'après le journal
 - Obligatoire (sauf dans un journal d'OD analytique)
- Sous-compte

Obligatoire ou interdit selon la valeur 'Saisie sur sous-compte' du CG dans le plan comptable.
- Nom réduit

Affichage automatique que libellé du sous compte ou à défaut du compte pour contrôle
- Montant débit ou Montant crédit
 - Saisie du montant débit ou crédit en monnaie société ou en devise selon la valeur de la zone 'Vérification devise' du journal.
 - Montant en Devise si 'conversion devise en montant sté'
 - Montant Société dans les autres cas
- Pièce

Apparaît selon la valeur de la zone 'Présence pièce' dans le journal, à renseigner pour générer automatiquement l'escompte (voir plus bas)
- TVA
 - Code TVA – l'accès à la zone dépend du paramétrage du plan comptable par exercice
 - obligatoire si le paramètre de 'Saisie code TVA sur ce cpte' = Oui
 - Pré alimenté avec le code figurant dans 'Code TVA'
- Contrepartie

Obligatoire sur la 1^{ère} ligne de la pièce si la valeur 'Contrepartie théorique' est à 'Oui' dans le journal.
- Devise et taux
 - Alimentée par défaut en fonction des informations 'devise' et 'date' saisies en entête de pièce et du 'type de taux de valorisation' défini dans le journal
 - L'autorisation de modifier le code devise est paramétrée dans le journal ('Devise modifiable')
 - Le taux est alimenté par défaut à partir de la date définie dans le journal ('Valorisation devise') et peut être modifié selon la tolérance prévue dans le paramétrage des devises ('Marge autorisée')
- Montant devise ou montant société (voir tableau 'Alimentation des montants' ci-après)

- montant converti en monnaie société si la zone 'Vérification devise' du journal est égale à 'conversion devise en montant sté '
- montant en devise dans les autres cas
- Montant résultant de la conversion du montant société si la zone 'Vérification devise' du journal est égale à 'conversion montant société en devise'
- Sinon, Montant saisi
- Imputation analytique
 - Les imputations analytiques sont saisies dans la fenêtre analytique ou directement sur la ligne (sans ouvrir la fenêtre 'imputations analytiques').
 - Elles peuvent être saisies directement sur la ligne dans un contexte précis : si la société (paramètres 'exercice') gère « 2 axes maximum - multiples=Non - croisables=Oui ». Dans ce cas, 4 zones(maxi) figurent sur la ligne en cours pour saisir
 - Le centre d'origine
 - Le centre de destination (si 2 axes)
 - Le chapitre et
 - La nature
- 'Entrée' pour
 - valider la ligne, qui se positionnera dans le tableau des lignes validées ou
 - ouvrir la fenêtre analytique
 - si le compte est suivi en analytique et
 - que la fenêtre est incomplète ou en erreur ou
 - que son ouverture systématique est paramétrée dans le compte (par exercice)

Ou

 - ouvrir la fenêtre des compléments généraux
 - si une zone y est en erreur ou
 - si son ouverture systématique est demandée dans le journal

Ou

 - Proposer les comptes de contrepartie (tiers ou Journal) si validation de la première ligne dans un journal d'achats ou de ventes
 - si les comptes de contrepartie sont paramétrés, ils sont affichés pour sélectionner ceux à retenir dans la pièce.
 - Si le compte de TVA est le premier sélectionné, le montant de la TVA sera calculé automatiquement sur la ligne si le CG est correctement paramétré la ligne suivante
 - Les comptes de contrepartie sélectionnés s'enchainent à la validation des lignes

Au fur et à mesure de la validation des lignes, les zones suivantes de la ligne « total » sont incrémentées et apparaissent sur la ligne encours de création. Les montants saisis sur la ligne en cours ne sont mis à jour dans les zones de la ligne « total » qu'à la validation de la ligne.

- Total

Total du montant devise (ou montant société)

- **Devise**
Code Devise des montants saisis (dans les colonnes débit et crédit)
- **Cumul débit et crédit**
Dans la devise de saisie

Alimentation des montants Devise et Société en saisie

Soit la devise de transaction DEV = USD (saisie en entête) et la monnaie société Sté = EUR

Journal	Montant ligne en cours			Ligne total	
	Valeur de la zone 'Vérification devise'	Montant Débit/Crédit	Montant Devise Montant société	Devise et taux	Total
DEV → Sté (C)	En USD	En EUR Mt Société	USD + taux	USD	En USD
Sté → DEV (F)	En EUR	En USD Mt Devise	USD + taux	EUR	En EUR
DEV et Sté (V)	En EUR	En USD Mt Devise	USD + taux	EUR	En EUR
DEV et Sté (O)	En EUR	En USD Mt Devise	USD + taux	EUR	En EUR

Fenêtre des Compléments généraux

En fonction du paramétrage du journal, cette fenêtre peut donner accès à la mise à jour des zones suivantes : (se référer au § 'les compléments généraux' des 'journaux' dans la documentation « Comptabilité générale et paramètres de base »)

- **Compte (et tiers)**
Zones protégées qui figurent à titre indicatif, pour contrôle.
- **N° Pièce**
N° de la pièce comptable (facture fournisseurs, n° de chèque,...)
- **Libellé**
Il peut être repris de l'entête, identique sur toutes les lignes ou différent par ligne
- **Echéance**
Importante dans les traitements de la comptabilité auxiliaire, modifiable selon paramétrage du journal
- **Mode Règl**

Géré également dans les traitements de la comptabilité auxiliaire

- Litige
 - Alimenté à '20' dans les journaux d'achat si la zone 'litige achat fournisseur' est à 'oui'
 - Dans les traitements tiers,
 - Un code litige commençant par « 2 » bloque la ligne
 - Un code litige commençant par « 3 » dans le compte du tiers bloque le compte
 - géré dans l'édition des litiges' du suivi détaillé des tiers
- Stat 1
Selon valeur de la zone 'Imputation statistique' du plan comptable par exercice
- Stat 2
Idem Stat 1
- Stat 15
Selon paramétrage du journal et de la valeur de la zone 'Gestion Stat 15' du plan comptable par exercice
- N°Affec
N° d'affectation – sera alimenté avec le n° de pièce si non renseigné à la saisie
- Dt Gest
Date de gestion - alimentée par défaut avec la date de gestion de l'entête
- Dmat. A
 - Matricule A ou Factor – sera alimenté avec le compte/sous compte de factoring de la fiche tiers si non renseigné à la saisie
 - Consultable par l'option de consultation des tiers 'Matricule ou regroupement' (selon choix du matricule A ou B pris dans la constante du PAN310)
- Dmat. B
Matricule B - Peut-être géré dans la consultation par 'tiers 'matricule ou regroupement' (selon choix du matricule A ou B pris dans la constante du PAN310)
- Contr.
Alimenté avec le compte de contrepartie saisi sur la ligne
- Code Tva
Code TVA de la ligne
- N° Col.
Obligatoire si journal d'achat ou de vente en colonne (se référer au paramétrage des journaux)
- Code dom
Voir la zone 'Code domiciliation' du journal

Les fonctions

- Recherche (F4)
Fonction classique de recherche
- Factors (F11)
Affiche la liste des factors (supplémentaires) paramétrés dans le tiers
- Ecr.préc. (F12)
- Valider (Entrée)
Valide les modifications effectuées dans la fenêtre des compléments généraux. Il faudra ensuite valider la ligne avec ces compléments.

Fenêtre 'Imputation analytique'

Cette fenêtre s'ouvre en fonction du paramétrage du CG. Elle permet de saisir les imputations analytiques de la ligne en cours. Une ligne de comptabilité générale peut faire l'objet d'une seule ou de plusieurs lignes d'imputation analytique (par exemple une charge de 500€ enregistrée dans le CG 601000 peut être imputée dans l'axe 1 pour 500€ dans un centre ou pour 300€ dans un centre et pour 200€ dans un autre centre).

La fenêtre est structurée en 3 parties :

- L'entête constitué :
 - Du 'Total à reventiler' soit le montant de la ligne CG
 - Du 'Montant à imputer' dans la fenêtre encours
 - Du 'Cumul' du montant déjà ventilé dans les précédentes fenêtres
 - De 'Fenêtre' soit le numéro de la fenêtre en cours sur le nombre total de fenêtres saisies
 - Du code clé, si au moins une clé de reventilation analytique est associée au compte dans le plan comptable par exercice
- Le tableau des imputations à saisir sur tous les axes gérés dans le compte, ceux à saisie : 'Obligatoire' ou 'Facultative' ou 'Automatique', avec par axe :
 - Le numéro d'axe et son intitulé (pour information)
 - Le centre (à renseigner)
 - Le chapitre (à renseigner)
 - La nature (à renseigner)
- La ligne des fonctions gérées dans cette fenêtre

Tableau des imputations

Les zones à renseigner sont obligatoires sur les axes à saisie 'Obligatoire' ou 'Automatique' ; elles peuvent être saisies ou pré alimentées selon divers paramètres pris en amont :
(Se référer aux documentations « Compta analytique - concept et paramétrage » et « Comptabilité générale et Paramètres de base »)

- Centre/chapitre/nature : alimentés par défaut en fonction du plan comptable :

- Chapitre/nature : en fonction de l'axe. S'il est paramétré avec un axe de référence, le chapitre et la nature de l'axe de référence est répété sur cet axe
- Le centre : en fonction de la clé de reventilation associée au compte ou en fonction du paramétrage des axes automatiques

La possibilité de modifier ces zones dépend du paramétrage effectué à différents niveaux : axe, plan comptable, liens comptes/nature, plan analytique, etc.

- Si la gestion des quantités est activée dans le journal, dans les centres et les natures, une autre fenêtre s'affichera automatiquement pour la renseigner selon le besoin
 - Le code article
 - La quantité
 - Le prix unitaire

Les fonctions

Les fonctions particulières propres à cette fenêtre sont :

- 'Comb.' ou 'F13' : Pour rechercher les combinaisons d'axes (si existantes).
- 'Plan ana.' ou 'F14' : Pour rechercher les imputations dans le plan analytique par centre ou centre/Chapitre/nature. Se positionner sur un centre ou chapitre ou nature de l'axe pour visualiser le plan analytique et en sélectionner une valeur.
- 'Préc.' 'F17' et 'Suiv' 'F18' pour défiler d'une fenêtre à l'autre
- Valid ou Entrée : Pour valider la fenêtre analytique et revenir la ligne afin de la valider
- Ligne en cours

Lignes validées

Au fur et à mesure de la validation des lignes, celles-ci se positionnent dans le tableur d'affichage des lignes de la pièce

Les codes actions

Outre les codes actions classiques, ceux qui sont particuliers aux lignes validées de la pièce, en saisie sont :

- 16=Cplt Général
Accès aux compléments de la ligne : le tableau ne permet pas de visualiser toutes les informations de la ligne, elles sont visualisables par cette fonction (même chose que la fenêtre en saisie de la ligne)
- 17 = Cplt Analyt
Même chose que la fenêtre des 'Imputations analytiques' en saisie de la ligne
- 18 = Libellés cplts

Possibilité de visualiser (ou de saisir) le libellé complémentaire de la ligne

- 21 = Reventil. anal.

Permet de visualiser les différentes ventilations analytiques en 'pleine page'

- DR = Date de validité

Pour ouvrir visualiser (ou modifier) les dates de validité de la ligne - date de début et date de fin de validité.

Les fonctions

Pour effectuer une action sur la pièce, il ne faut pas être en cours de saisie sur une ligne.

Outre les fonctions classiques, celles qui sont très importantes en saisie des écritures sont :

- 'Validation' ou 'F9' (voir ci-après)
- 'Mise en réserve' ou 'F22'

Ceci permet de quitter la pièce sans perdre le bénéfice de la saisie. La pièce et les lignes sont conservées dans une écriture standard de type 'R'. Cette pièce peut être rappelée (N° d'écriture standard dans l'écran d'identification de pièce) en saisie des écritures pour y être modifiée ou complétée et validée.

- 'Ecart Change' ou 'F8'

Ouvre la fenêtre écart de change pour saisir le CG d'écart de change, le montant société et son sens afin d'équilibrer la pièce en montant société pour la valider.

(Rappel : un écart de change est une ligne avec un code devise, un montant devise à 0 et un montant société différent de 0 ; il est généré quand la pièce est équilibrée en montant devise alors qu'elle ne n'est pas en montant société).

Validation de la pièce

Une fois que la saisie est terminée, que toutes les lignes de la pièce sont validées et que la pièce est équilibrée, la valider par

- Validation' ou 'F9' qui
 - Provoque l'exécution des contrôles de conformité de la pièce
 - En effet, chaque ligne a été contrôlée à sa validation, mais la validation de la pièce effectue des contrôles supplémentaires (équilibre, cohérence en matière de TVA, ...)
 - Si la pièce est bonne, elle est validée et alimente l'historique comptable (FAN200P1 pour le détail, FAN210P1 pour les récaps CG et en analytique FCA200P1, FCA201P1 pour le détail et FCA210P1 pour les récaps).
 - Sinon, un message d'erreur est adressé
 - La validation a pour effet de
 - se repositionner sur l'écran d'entête de pièce

- D'informer du numéro chronologique attribué à la pièce validée si le journal est à numérotation automatique
- D'informer que la pièce a été validée dans le fichier batch des écritures si le journal est à saisie différée

Cas Particuliers de saisie

Saisie d'OD analytique

La saisie des OD analytiques (journal de type 'OD analytique' ou 'Y') permet de passer des écritures en analytique sans impacter la comptabilité générale.

Une ligne d'OD analytique est constituée des informations obligatoires suivantes : Centre/Chapitre/nature/libellé/Montant (Quantité) sur 1 axe au minimum et la pièce doit être équilibrée (Débit=crédit) pour pouvoir être validée.

La saisie se déroule comme suit :

- Identification de la pièce, 'Entrée' amène l'ouverture d'une fenêtre à compléter :
- Enchaînement de la fenêtre analytique
 - Oui : la fenêtre analytique contenant tous les axes gérés dans la société s'ouvrira à la validation de la ligne saisie sur l'axe prioritaire, pour mise à jour éventuelle
 - Non : la ligne saisie sera validée directement, avec les imputations sur l'axe prioritaire.
- Axe prioritaire :
1 par défaut. Détermine le n° d'axe des imputations saisies sur la ligne
- Entête : saisie classique de la ligne d'entête
- Lignes de la pièce
- Sur la ligne en cours, les zones se présentent ainsi :
 - Etablissement
 - Centre – Ch – Nature
De l'axe prioritaire – obligatoire
 - intitulé
affichage du libellé de la nature
 - Montant Débit ou Montant crédit
Obligatoire
 - Compte
 - Facultatif (sauf mise à jour des constantes du PAN303)
 - Il peut être saisi ou alimenté automatiquement avec le CG par défaut de la nature

- Il permet de ne pas déphaser les croisements générés par la saisie des écritures comptables. Il sert à contrôler les imputations à renseigner par axe dans la fenêtre analytique de la même façon qu'en saisie des écritures sur un journal d'un autre type. Si celle-ci est incomplète, elle s'ouvrira même si l'enchaînement n'a pas été demandé.
- Aucune écriture ne figure dans le compte en comptabilité générale.

Si la société gère plusieurs axes, il est vivement conseillé d'activer la constante 'Saisie obligatoire du compte sur journal de type Y ' du PAN303 de la société pour conserver la cohérence des montants sur le ou les croisements d'axes.

- Les lignes se positionnent dans le tableur d'affichage de la pièce au fur et à mesure de leur validation
- Validation de la pièce

Saisie par rappel d'une pièce

Pour saisir une pièce à partir d'une pièce standard ou extra-comptable, il suffit de

- Renseigner les zones de l'écran d'identification de la pièce, son numéro, et son type si écriture standard
- Valider par 'Entrée' pour afficher l'entête de la pièce en question, puis
- Valider l'entête pour afficher les lignes de la pièce, puis
- Sélectionner les lignes à prendre en compte dans la pièce comptable, au moyen de la fonction 'Choix de toutes les lignes' ou F13' pour les prendre toutes ou du code action '1=choisir' pour tout ou partie, puis
- Valider les lignes sélectionnées une à une après mise à jour éventuelle et enfin de valider la pièce.

Saisie avec génération d'escompte

En saisie des écritures dans un journal de trésorerie, il est possible d'enregistrer le montant du règlement (escompte déduit) et de générer automatiquement l'escompte correspondant.

Pour cela :

- Le taux d'escompte doit être renseigné dans la règle de gestion du tiers
- Le CG du tiers doit être référencé dans la catégorie des comptes généraux 'PR'
- Les n° d'ordre correspondant à l'escompte doivent être correctement paramétrées dans les comptes externes
- En saisie, sur la ligne du tiers, renseigner le n° de la pièce (facture) et le montant du règlement) et
- Valider la ligne par 'Escpte auto' ou 'F11' pour enregistrer le règlement et générer automatiquement l'escompte correspondant (le montant de l'escompte à générer ne doit pas être supérieur à celui paramétré dans le tiers).

Saisie des écritures extra-comptables

'Comptabilité générale' > 'Saisies & consultations' > 'Saisie des écritures' > 'Écritures extra-comptables'(PAN300E)

Généralités

Saisies en annexe de la comptabilité, les écritures extra-comptables, contrairement aux écritures comptables, sont modifiables ou peuvent être supprimées après leur validation et subissent moins de contrôle (pas de contrôle de bases de TVA par exemple).

Elles peuvent, sur demande de l'utilisateur, être incluses dans les consultations et les éditions, faire l'objet de report sur N+1 mais leur validité reste fictive tant que leur mise à jour définitive (facultative) en historique comptable n'a pas été effectuée.

Elles sont obligatoirement référencées sous un numéro chronologique saisi manuellement.

Les extra-comptables peuvent être de deux types, estimées ou simulées :

- estimées (avec un numéro de version)
 - Selon les traitements, il sera possible de sélectionner les écritures extra-comptables estimées par version sur la période en cours et/ou sur les périodes antérieures (choix de la ou des versions et de la ou des périodes à éditer). Le rythme de vie des extra-comptables estimées dépend de l'usage que l'utilisateur décide d'en faire. Il peut être :
 - Identique à celui des écritures comptables, c'est-à-dire que l'utilisateur saisit par période les extra-comptables propres à cette période. Dans ce cas, pour obtenir un cumul, sur cette version il sélectionnera les périodes précédentes.
 - Cumulé à fin de période, c'est-à-dire que les montants par période n'intéressent pas l'utilisateur qui pense exploiter les extra-comptables de cette version directement dans les traitements à fin de période (balance par exemple). Dans ce cas, l'utilisateur ne sélectionnera que la période de fin dans cette version pour obtenir un résultat à fin de période (il ne pourra pas dégager le montant propre à une période)
 - Il peut être intéressant de réserver un n° de version (8 ou 9 par exemple) à la saisie cumulée et un autre pour les extra-comptables qui 'vivent' tout au long de l'exercice.
- Simulées

Dans les traitements incluant les écritures extra-comptables simulées, seules les écritures extra-comptables simulées dont la période est égale à celle de la date d'arrêté demandée sont prises en compte dans les traitements. Ceci suppose que les simulées sont saisies sur chaque période, avec un montant correspond au cumul à fin de période.

Une particularité s'applique aux écritures extra-comptables simulées, lors de certains traitements (édition de la balance générale par exemple). Pour connaître le montant des extra-comptables simulées de la période dans une balance générale par exemple, le programme prend en compte les écritures extra-comptables dont la période est égale à la date d'arrêté de la demande, moins les écritures extra-comptables simulées de la période précédente. Le cumul à fin de période étant toujours identique au montant des simulées de la période de fin.

Saisie

Les principales différences par rapport à la saisie d'une écriture comptable concernent

- l'entête de la pièce dans lequel il faut renseigner :
 - Numéro d'écriture extra-comptable
 - Type d'extra-comptable et
 - Version si extra-comptable de type 'estimée'
- la validation de la pièce extra-comptable

qui n'alimente pas les historiques comptables mais les fichiers extra-comptables à part (FCR300P1 pour le détail, FCR210P1 pour les récaps CG extra-comptables et en analytique FCR301P1, pour le détail et FCR310P1 pour les récaps).

Saisie des écritures standards

'Comptabilité générale' > 'Saisies & consultations' > 'Saisie des écritures' > 'Ecritures standards'(PAN300S)

Généralités

Il existe quatre types d'écritures standards :

- Normales 'N'
 - Conçues comme un modèle d'écriture répétitive.
 - Ces pièces contiennent des lignes, avec ou sans montant, avec ou sans analytique, ..., un minimum d'information est à renseigner
 - Ces écritures pourront être appelées en saisie des écritures comptables indéfiniment (voir § 'Cas de rappel d'une pièce' ci-dessus) pour sélectionner toute ou partie des lignes, les mettre à jour si nécessaire, les valider, compléter éventuellement la pièce de nouvelles lignes et enfin valider la pièce comptable
 - L'écriture standard normale est conservée, elle ne disparaît pas lorsqu'elle est rappelée en écriture comptable et peut ainsi faire l'objet d'un nouveau rappel sur la même ou sur une autre période.
 - Les écritures standards normales ne sont pas prises en compte dans les éditions et consultations de comptes
- Provisoires 'P'
 - Ecritures saisies en vue de leur validation en compta (facture à recevoir ou en attente de bon à payer par exemple)
 - Ecritures référencées et supprimées du fichier des écritures standards au fur et à mesure de leur rappel et validation en écritures comptables.
 - Ces écritures standards peuvent être sélectionnées dans les consultations et dans les éditions de comptes, (les pièces provisoires étant équilibrées).
- Réserves 'R'
 - Générées par la saisie des écritures
 - Elles ne peuvent pas être sélectionnées dans les consultations et dans les éditions de comptes
 - Elles disparaissent du fichier des écritures standards au fur et à mesure de leur rappel et validation en écritures comptables.
- Abonnement 'A'

Réservé à la gestion des abonnements. (Cf. documentation sur les abonnements).

Les écritures standards de type 'N', 'P' et 'A' peuvent être saisies, elles sont référencées sous un numéro unique par type d'écritures. Par défaut, le n° d'écriture standard est manuel (cependant, la numérotation automatique peut être demandée par mise à jour des constantes du 'PAN301').

Les écritures standards peuvent être reportées, d'une société, d'un exercice, sur l'autre. et ceci entre bornes de journaux et d'écritures.

Saisie

Les principales différences par rapport à la saisie d'une écriture comptable concernent

- L'entête de la pièce dans lequel il faut renseigner obligatoirement :
 - Numéro d'écriture standard
Obligatoire
 - Type de standard (pré-positionnée par une option au niveau du journal)
Normale, Abonnement ou Provisoire
- La validation d'une pièce standard
 - Qui n'alimente pas les historiques comptables mais les fichiers d'écritures standards à part (FST300P1 pour le détail CG de toutes, FST210P1 pour les récaps des standards provisoires et en analytique FST301P1, pour le détail de toutes les standards et FST310P1 pour les récaps des standards provisoires).
 - Les lignes et la pièce sont contrôlées différemment selon qu'il s'agit d'une écriture standard 'Normale' ou 'Provisoire'.
 - La standard 'Provisoire' ressemble à une pièce comptable
 - La standard 'Normale' peut être incomplète, seule l'existence des imputations saisies est contrôlée.

Transfert de compte à compte

Fonctionnalité

Cette option permet de transférer et de letter/solder une ligne d'un compte dans un autre compte par un jeu d'écritures. Elle sert par exemple à transférer une ligne d'un compte 'clients' vers un compte de 'clients douteux », en letterant les lignes du compte 'clients'.

Une OD est automatiquement générée avec une ligne en sens inverse de la ligne sélectionnée dans le compte d'origine et sa ligne de contrepartie dans le nouveau compte.

Remarque : Le signe des montants est testé par rapport au journal, et si celui-ci interdit les montants négatifs, le sens de la ligne est inversé pour rendre le montant positif.

Transfert

'Comptabilité générale' > 'Saisies & consultations' > 'Saisie des écritures' > 'Transfert de compte à compte'(PAN380)

- Sélectionner
 - le compte et sous compte contenant la ou les écritures à transférer, et
 - affiner éventuellement la sélection en renseignant
 - le n° de pièce
 - la date comptable
 - le code journal
 - la devise
- Valider (Entrée) pour afficher la liste des écritures sélectionnées
- Choisir les lignes à transférer, par '1=choisir' ou toutes les lignes par 'F13' ou 'Pointage' puis
- Cliquer sur 'Saisir nouveau compte' ou 'F11' pour afficher les lignes à transférer et
- Compléter des informations suivantes :
 - Date de comptabilisation
 - N° de compte et sous-compte destinataire
doit être un compte de même classe de compte
 - Journal
Doit être un journal d'OD à numérotation automatique
 - Libellé de l'écriture
 - Litige (facultatif)
- Valider le transfert en cliquant sur 'Validation' ou par 'F9' pour

- Retour automatique à l'écran de sélection sur lequel figure le numéro de la pièce d'OD générée automatiquement.

Remarque : La mise à jour des constantes du PAN380 permet de modifier certaines valeurs par défaut du transfert.

Virement devises de banque à banque

'Comptabilité générale' > 'Saisies & consultations' > 'Saisie des écritures' > 'Virt devises de banque à banque' (PDV300CLP)

Fonctionnalité

Cette option permet de transférer automatiquement des devises, d'un compte de banque vers un autre compte de banque par l'intermédiaire d'un compte de virement interne de fonds (paramétré dans le n° d'ordre 015 des comptes externes). Le but étant généralement de solder un compte de banque en devise.

Le virement devises de banque à banque génère automatiquement 2 pièces, l'une dans le journal de la banque à créditer avec une ligne sur le compte de banque et sa contrepartie dans le compte de virement interne, l'autre dans le journal de la banque réceptrice avec une ligne sur le compte de banque et sa contrepartie dans le compte de virement interne.

Saisie du virement des devises

Cas standard du virement sans écart

Dans ce cas, à la fin de la transaction, le compte de virement interne est soldé en montant société.

- Renseigner
 - L'établissement
 - La date de comptabilisation du transfert
 - Le journal d'origine
 - Celui de la banque à créditer
 - Le journal de destination
 - Celui de la banque à débiter
- Valider par entrée pour afficher et compléter l'écran de la saisie du virement
- L'écran est scindé en 3 parties :
 - Origine : banque à créditer
 - Destination : Banque à débiter
 - Informations communes des pièces
- Compléter la prise de paramètres
 - Origine
 - Journal
 - alimenté automatiquement
 - Compte

- Alimenté automatiquement, compléter éventuellement du sous compte
- Devise
Renseigner le code devise du montant devises à créditer
- A créditer
Saisir le montant à créditer (en devises)
- Taux de conversion
Il est alimenté automatiquement avec le taux en vigueur à la date comptable du virement
- Destination
 - Journal
alimenté automatiquement
 - Compte
Alimenté automatiquement, compléter éventuellement du sous compte
 - Devise
Renseigner le code devise du montant devises à débiter, (généralement le même que sur le compte d'origine sauf cas rare)
 - A débiter
Saisir le montant à débiter (en devises)

Le taux de conversion n'est pas demandé car dans ce cas, il est recalculé, le montant société étant la contrepartie du montant société d'origine (le taux de la devise dans le compte de destination = Montant en devise destination/ montant société)
- Informations communes
Renseigner les informations qui pourraient être obligatoires sur les lignes en fonction du paramétrage des journaux
 - Codes statistiques
 - N° de pièce et libellé écriture
 - Date d'origine et date d'échéance (alimentées par défaut à l'identique de la date comptable)
 - Mode de règlement
 - Litige
- Faire 'F11' ou 'Génération' pour
- Visualiser les lignes générées et les compléter éventuellement
Un message signale le n° de ligne et l'erreur correspondante afin de la mettre à jour (compléments généraux ou compléments analytiques) afin de pouvoir valider définitivement les pièces.
- Faire 'F9' ou 'Valider' pour générer les pièces résultant du virement devises de banque à banque.

Cas du virement avec écart

Remarque : La mise à jour de la constante «Constatation de l'écart= 'O'» du PDV300 permet de générer le virement devises de banque à banque en constatant un écart de change.

Ce cas se présente lorsqu'il faut solder un compte de banque dans une devise vers un autre de compte de banque tenu dans une devise différente.

Le processus est sensiblement le même, si ce n'est qu'il faut également renseigner le taux de conversion de la devise dans la destination.

Par exemple, pour solder un compte en USD vers un compte en CHF, il faudrait renseigner les informations suivantes :

- Créditer 115 USD à 1,149 dans une banque (origine) et
- Débiter 110 CHF à 1,0999 dans une autre banque (destination)

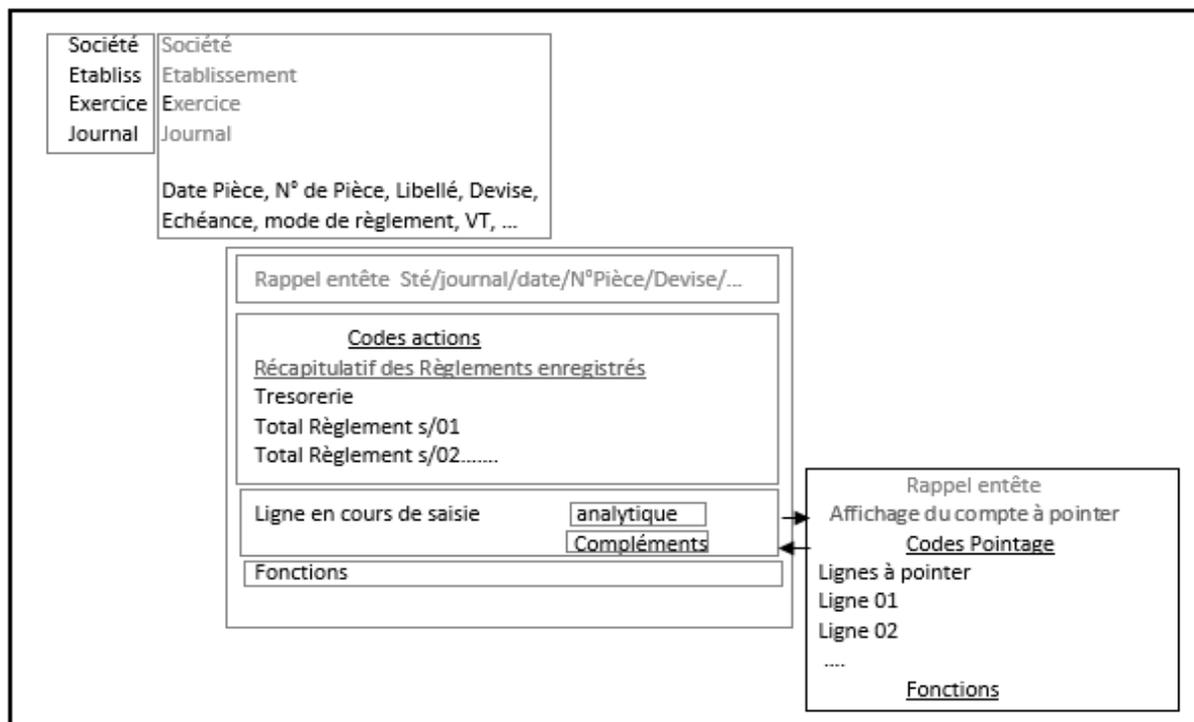
A la 'Génération', le programme convertit les devises pour calculer le montant société et génère un écart de change pour équilibrer la pièce en montant société. Les lignes générées seraient les suivantes :

CG origine	Crédit	115 USD pour 100,09 EUR
CG vir interne	Débit	115 USD pour 100,09 EUR
CG Destinat	Débit	110 CHF pour 100,01 EUR
CG vir interne	Crédit	110 CHF pour 100,01 EUR
CG vir interne	Crédit	0 CHF pour 0,08 EUR
CG Dif change	Débit	0 CHF pour 0,08 EUR

Cinématique de la saisie des règlements

La saisie des règlements se déroule en 4 étapes principales :

- 1 – Identification de la pièce : idem saisie des écritures
- 2 – Ligne d'Entête : idem saisie des écritures
- 3 – Ecran 'Récapitulatif de la pièce': ligne en cours de saisie et affichage des règlements validées par compte/sous-compte. En fin de saisie, la validation de la pièce s'effectue à partir de cet écran. Une fonction permet de visualiser le détail des lignes de la pièce de règlement.
- 4 – Ecran de 'Pointage du compte' : Affichage du compte à pointer pour générer les lignes des règlements en fonction des codes pointage, et, sur la ligne en cours, le montant global du règlement découlant du pointage.



Règles communes à la saisie des règlements

- Les journaux autorisés en saisie des règlements sont ceux de type :
 - Banque 'B' :
 - Effets à payer 'P'
 - Effets à recevoir 'R'
 - Liaison 'L' (Exemple : valeurs à l'encaissement, etc...).
 - Caisse 'C'
- Les comptes à pointer (410xxx, 411xxx...), contrepartie de la ligne d'entête du journal de trésorerie, doivent appartenir à la catégorie de comptes généraux 'SR' (saisie des règlements).
- Les écritures affichées pour pointage sont les écritures non soldées du compte dont la date comptable est inférieure ou égale à la date comptable de la pièce en cours de saisie.
- Les codes pointage permettent de générer les écritures de règlement en détail (une ligne de règlement par ligne pointée) ou en global, en respectant tout de même certaines ruptures imposées par le paramétrage, (une ligne de règlement pour l'ensemble des lignes pointées).
- Les codes pointage varient en fonction de l'option de saisie, ceux qui sont actifs dans l'option figurent dans la ligne des codes action.
- Ces codes pointage, lorsqu'ils sont actifs dans l'option de saisie, permettent d'effectuer
 - du lettrage total,

- du lettrage partiel avec ou sans reste dû,
- du lettrage total avec génération d'escompte
- du lettrage total avec génération d'une différence de règlement
- du lettrage total avec constatation de l'écart de change
- Le montant des écarts de règlement et autres valeurs par défaut sont définies dans les constantes du PAN306.
- Les comptes externes doivent être correctement paramétrés pour permettre la génération automatique des écritures (escompte, Tva sur escompte, différences de règlement, écarts de change,...) sinon des messages d'erreur bloqueront la saisie.
- Un même compte ne peut pas être appelé 2 fois en pointage dans la même pièce de règlement mais la ligne existante peut être rappelée et complétée.
- Des fonctions sont accessibles pour faciliter la recherche des écritures à pointer
- La validation du pointage du compte génère les écritures de règlement du compte, dans la pièce en cours, mais ne valide pas la pièce dans l'historique comptable
- La validation de la pièce dans l'historique comptable, avec lettrage des comptes pointés, s'effectue en fin de pointage, lorsqu'il n'y a plus de compte à pointer, à partir de l'écran 'Récapitulatif de la pièce' ou à partir de l'écran de 'Visualisation de la pièce' (accessible par la fonction 'Lignes générées').

Saisie des règlements en général

Identification de la pièce

Vous devez spécifier ces informations, sensiblement les mêmes que précédemment en « saisie des écritures » :

- Société et exercice :
- Etab
- Date de comptabilisation
- Code journal
- Codes statistiques
 - Zones facultatives.
 - S'ils sont renseignés, ils seront alimentés sur les comptes à imputation statistique
- '**Entrée**' pour accéder à la saisie de la **ligne d'entête**

Ligne d'entête

- Les zones 'société – établissement – Journal et date comptable' sont rappelées en haut de l'écran à titre d'information
- Les autres zones à renseigner dépendent du paramétrage du journal, comme expliqué plus haut en saisie des écritures.
 - Date d'origine
 - Date de gestion
 - N° chrono
 - N° de pièce
 - Libellé
 - N° Bordereau
 - Echéance
 - Accessible si 'oui' dans la zone 'Règlement/Echéance/Lit.' du journal et modifiable
 - Mode de règlement
 - Litige
 - VT
 - OB
 - Loi bancaire
 - Date de valeur

- **'Entrée'** pour valider l'entête et accéder à la saisie des **lignes** à partir de l'écran **récapitulatif de la pièce**

Ecran Récapitulatif de la pièce

L'écran récapitulatif des comptes de la pièce, saisis ou en cours de saisie, est structuré en 4 grandes parties

- 1^{ère} partie en haut :
rappel des principales informations de la pièce (société, journal, date, devises, ...)
- 2^{ème} partie :
Tableau récapitulatif des comptes figurant dans la pièce (10 lignes affichées et touches de défilement actives). Ce tableau, alimenté au fur et à mesure de la validation des lignes ou des pointages est constitué
 - des comptes (lignes de trésorerie et des compte/sous-compte),
 - de leur intitulé et
 - du montant total du règlement saisi ou découlant du pointage du compte.Il ne s'agit pas du détail des lignes de la pièce qui est visualisable par une fonction.
Tous les codes actions réalisables sur ces lignes, juste au-dessus du tableau.
- 3^{ème} partie :
Ligne en cours de saisie (voir description ci-après)
- 4^{ème} partie en bas :
Ligne des différentes fonctions opérantes à partir de cette pièce

Ligne en cours

En arrivant sur l'écran de saisie, le curseur est directement positionné sur la ligne à saisir et les zones sont les suivantes :

- Etablissement
- Compte
Sur la première ligne, il est pré alimenté d'après le journal
- Auxil.
 - Si renseigné, affichage de tiers
 - Si blanc, l'auxiliaire ou tiers à afficher peut être recherché à partir d'un n° de pièce ou de relevé (voir plus bas)
- Intitulé du compte
- Montant débit ou Montant crédit

- Sur la ligne de trésorerie
 - Le saisir pour contrôler que le cumul des comptes pointés correspond bien au montant de la pièce règlement à comptabiliser
 - Le laisser à blanc pour générer automatiquement le montant par cumul des règlements saisis (le journal doit être à 'montant automatique'=Oui)
- Sur la ligne de l'auxiliaire
 - Le saisir pour contrôler que le pointage du compte génère bien le même montant que le montant du règlement à enregistrer pour ce tiers, sinon il sera impossible de valider la ligne
 - Le laisser à blanc pour qu'il soit alimenté par le montant résultant du pointage des lignes, à la validation du pointage
- Pièce

Permet de rechercher le tiers à pointer à partir d'un n° de pièce ou de relevé (le compte doit exister dans la catégorie de comptes généraux 'PR' et le N° de pièce ne doit exister que dans un tiers - compte/tiers).
- Pièce/Relevé
 - Pièce = La pièce renseignée ci-dessus correspondant à un n° de pièce
 - Relevé = La pièce renseignée ci-dessus correspondant à un n° de pièce
- Seul
 - Oui = affichage de la ou des lignes correspondant au n° de la pièce seulement
 - Non = affichage de toutes les lignes du tiers contenant ce n° de pièce
- Code pointage
 - Non : pas de pointage direct, il s'agit seulement d'une recherche du compte avec affichage des lignes à pointer
 - Pointage 'Total en Détail'
 - Pointage automatique des lignes résultant de la recherche et génération détaillée des lignes de règlement (autant de lignes de règlement que de lignes pointées)
 - possible si 'Seul' = Oui
 - Pointage 'Total en Global'
 - Pointage automatique des lignes résultant de la recherche et génération des lignes de règlement en global (une ligne de règlement pour l'ensemble des lignes pointées)
 - possible si 'Seul' = Oui
- 'Entrée' pour

Afficher les écritures du compte du tiers à pointer
- Total des règlements

Au fur et à mesure de la validation des pointages, les zones suivantes apparaissant sous la ligne encours de création sont incrémentées :

 - Total (en devise ou société, contrevaieur des cumuls débit et Crédit)
 - Devise (devise du règlement)

- Cumul débit et crédit (dans la devise de saisie du règlement)

Les montants de la ligne en cours ne sont pris en compte qu'à la validation de la ligne ou du pointage.

Comptes pointés

Au fur et à mesure de la validation des pointages, les comptes se positionnent dans le tableau récapitulatif des règlements

Les codes actions

Outre les codes actions classiques, ceux qui sont particuliers aux lignes validées de la pièce, en saisie sont :

- 16=Cplt Général
Accès aux compléments de la ligne : le tableau ne permet pas de visualiser toutes les informations de la ligne, elles sont visualisables par cette fonction (même chose que la fenêtre en saisie de la ligne)
- 17 = Cplt Analyt
Même chose que la fenêtre des 'Imputations analytiques' en saisie de la ligne
- 18 = Libellés cplts
Possibilité de visualiser (ou de saisir) le libellé complémentaire de la ligne
- 20 = Dom. bancaire
Dans un journal d'effets, permet de modifier la domiciliation de l'effet en portefeuille
- 21 = Lignes génér.
Pour visualiser toutes les lignes générées sur la pièce par la validation du pointage de ce compte

Les fonctions

Pour effectuer une action sur la pièce, il ne faut pas être en cours de saisie sur une ligne.

Outre les fonctions classiques, celles qui sont importantes dans cette saisie sont :

- 'Validation' ou 'F9'
Pour valider la pièce quand tous les règlements (pointage de tous les comptes) sont enregistrés.
- 'Lignes générées' ou 'F11'
Cette fonction permet de visualiser de la pièce telle qu'elle figurera dans les comptes, avec toutes les lignes générées par la saisie et le pointage.
- 'Retour Lignes' ou 'F12'

Pour annuler la ligne encours

- 'Rechercher montant' ou 'F13'

Pour recherche de pièce sur montant

- 'Complément pièce' ou 'F20'

Donne accès à la saisie d'une ligne sans passer par le pointage du compte, permet d'ajouter sur la pièce une ligne de frais ou autre qui ne peut pas découler d'un code pointage.

Ecran de pointage du compte

L'écran de pointage se présente comme celui de la consultation des comptes

- 1^{ère} partie en haut :
rappel des principales informations de la ligne (société, journal, date, devises, ...) et du compte affiché pour pointage
- 2^{ème} partie :
liste des codes pointage et des codes action actifs dans cette saisie
- 3^{ème} partie :
Affichage des lignes non soldées du compte, en vue de leur pointage
- 4^{ème} partie en bas :
Ligne des différentes fonctions autorisées

Les codes actions

La plupart des codes actions sont les codes pointage suivants :

- 1=Total/n rg
 - La ligne est réglée dans sa totalité (Total)
 - Le règlement est enregistré en détail dans le tiers (n rg). Une ligne pointée avec '1' génère une ligne de règlement dans le compte
 - Les lignes du compte (factures pointées et règlements générés) seront lettrées à la validation de la pièce comptable
- 2=Total/1 rg
 - La ligne est réglée dans sa totalité (Total)
 - Le règlement est enregistré globalement dans le compte (1 rg) par cumul des lignes ayant ce même code pointage '2'
 - Les lignes du compte (factures pointées et règlements générés) seront lettrées à la validation de la pièce comptable
- 3=Part ssRDU/nrg

- La ligne est réglée partiellement sans génération de reste dû.
- La fenêtre 'Montant partiel sans reste dû' apparait,
 - mentionnant le montant de la facture (ligne pointée) et
 - demandant de saisir le montant du règlement partiel correspondant (dans le même sens que celui de la ligne pointée).
 - A la validation de la fenêtre, retour sur l'écran des lignes à pointer
- Le règlement partiel est enregistré en détail dans le tiers (n rg). Une ligne pointée avec '3' génère une ligne de règlement dans le compte.
- Les lignes ne seront pas lettrées à la validation de la pièce mais le n° d'affectation 3 est mis à jour, sur la ligne pointée et sur la ligne de règlement générée avec PRExxxxx en guise de pré lettrage.
- 4=Part ssRDU/1rg
 - La ligne est réglée partiellement sans génération de reste dû.
 - La fenêtre 'Montant partiel sans reste dû' est à compléter – même chose qu'avec le code action'3'
 - L'écriture de règlement partiel est enregistrée globalement dans le tiers (1 rg) par cumul des règlements partiels des lignes ayant ce même code pointage '3'.
 - Comme avec le code pointage '3', le n° d'affectation 3 des lignes (pointées et générées) est mis à jour avec PRE xxxxx en guise de pré lettrage.
- 5=Escompte/n rg
 - La facture est réglée et fait l'objet d'un escompte
 - La fenêtre 'Escompte' apparait, mentionnant
 - Le taux d'escompte autorisé paramétré dans le tiers, protégé
 - le montant de la facture (ligne pointée), montant protégé pour information
 - le montant de l'escompte calculé automatiquement d'après le taux d'escompte du tiers, modifiable (sans dépasser le taux autorisé). En cas de modification, le montant du règlement doit être mis à jour ou remis à blanc pour être recalculé automatiquement.
 - Dont TVA : Montant de TVA calculé à partir du montant d'escompte, non accessible. Il sera recalculé si le montant de l'escompte et/ou le montant est modifié
 - Le montant payé calculé automatiquement, modifiable. En cas de modification, le montant de l'escompte doit être mis à jour ou remis à blanc pour être recalculé automatiquement.
 - A la validation de la fenêtre, retour sur l'écran des lignes à pointer
 - Les écritures de règlement et d'escompte (générées automatiquement grâce au paramétrage des comptes externes) sont enregistrées en détail
 - Autant de lignes de règlement dans le tiers que de lignes pointées par '5'
 - Autant de lignes d'escompte TTC dans le tiers que de lignes pointées par '5'
 - Autant de lignes d'escompte HT que de lignes pointées par '5'
 - Autant de lignes de TVA sur escompte que de lignes pointées par '5'
 - La ligne de trésorerie est mise à jour du montant réglé

- Les lignes du compte (factures pointées et lignes générées) seront lettrées à la validation de la pièce comptable
- 6=Escompte/1 rg
 - Même principe que pour le code pointage '5' sauf pour la génération des lignes découlant du pointage
 - Les écritures de règlement et d'escompte (générées automatiquement grâce au paramétrage des comptes externes) sont enregistrées globalement
 - 1 ligne de règlement dans le tiers cumulant tous les règlements ('6')
 - 1 ligne d'escompte TTC dans le tiers, cumulant tous les escomptes ('6')
 - Autant de lignes d'escompte HT que de lignes pointées par '6'
 - Autant de ligne de TVA sur escompte par '5'
 - La ligne de trésorerie est mise à jour du montant réglé
- 7=Diff.rg/n rg
 - La facture est réglée moyennant une différence de règlement (25 € par défaut)
 - La fenêtre 'Total avec différence de règlement' apparait, mentionnant
 - le montant de la facture (ligne pointée), montant protégé pour information
 - le montant payé : à saisir (dans le même sens que celui de la ligne pointée)
 - A la validation de la fenêtre,
 - Le programme calcule la différence de règlements (perte ou profit) sur l'écran des lignes à pointer et
 - contrôle que cette différence est tolérée
 - si tout est correct, retour à l'écran de pointage sinon message d'erreur
 - Les écritures de règlement et de différence de règlement (générées automatiquement grâce au paramétrage des comptes externes) sont enregistrées en détail
 - Autant de lignes de règlement dans le tiers que de lignes pointées par '7'
 - Autant de lignes de différence de règlement dans le tiers que de lignes pointées par '7'
 - Autant de lignes de perte ou profit de règlement que de lignes pointées par '7'
 - La ligne de trésorerie est mise à jour du montant réglé
 - Les lignes du compte (factures pointées et lignes générés) seront lettrées à la validation de la pièce comptable
- 8=Diff.rg/1 rg
 - Même principe que pour le code pointage '7' sauf pour la génération des lignes découlant du pointage
 - Les écritures de règlement et de différence de règlement (générées automatiquement grâce au paramétrage des comptes externes) sont enregistrées globalement
 - 1 ligne de règlement dans le tiers cumulant tous les règlements ('8')
 - Autant de ligne de différence de règlement dans le tiers que de lignes à pointage '8'
 - Autant de lignes de perte ou profit de règlement que de lignes pointées par '8'
 - La ligne de trésorerie est mise à jour du montant réglé
- A=Part RDUDet/nr

- La facture est réglée partiellement avec génération d'un reste dû (débit et crédit de la différence sur le même compte), ce qui permet de letter la facture d'origine
- La fenêtre 'Partiel avec reste dû en détail' qui apparait doit être complétée
 - le montant de la facture (ligne pointée) figure pour information
 - le montant du règlement est à renseigner.
 - A la validation de la fenêtre, retour sur l'écran des lignes à pointer
- Les écritures de règlement et de reste dû sont générées en détail
 - Autant de lignes de règlement dans le tiers que de lignes pointées par 'A'
 - Autant de lignes de reste dû 'Débit' dans le tiers que de lignes pointées par 'A' (le libellé est celui de la ligne pointée)
 - Autant de lignes de reste dû 'crédit' dans le tiers que de lignes pointées par 'A' (le libellé est celui de la ligne pointée)
 - La ligne de trésorerie est mise à jour du montant réglé
- Dans le compte, la ligne pointée (facture), la ligne de règlement saisie et une ligne du reste dû (celle qui solde la facture) seront letterées à la validation de la pièce comptable

La génération de reste dû est déconseillée si gestion de la TVA sur encaissements ou paiements

- B=Part RDUDet/1r
 - Même principe que pour le code pointage 'A' sauf pour la génération des lignes découlant du pointage
 - Les écritures de règlement sont enregistrées globalement alors que le reste dû est enregistré en détail
 - Une seule ligne de règlement dans le tiers pour toutes les lignes pointées par 'B'
 - Autant de lignes de reste dû 'Débit' dans le tiers que de lignes pointées par 'B' (le libellé est celui de la ligne pointée)
 - Autant de lignes de reste dû 'crédit' dans le tiers que de lignes pointées par 'B' (le libellé est celui de la ligne pointée)
 - La ligne de trésorerie est mise à jour du montant réglé
- C=Part RDUGlo/nr
 - Même principe que pour le code pointage 'A' sauf pour la génération des lignes résultant du pointage
 - La fenêtre 'Partiel avec reste dû global' est à renseigner
 - Les écritures de règlement sont enregistrées en détail alors que le reste dû est enregistré en global
 - Autant de lignes de règlement dans le tiers que de lignes pointées par 'C'
 - Une ligne de reste dû 'Débit' globale dans le tiers (le libellé est 'Reste dû global' ou 'Trop perçu global') pour toutes les lignes pointées par 'C'
 - Une ligne de reste dû 'Crédit' globale dans le tiers (le libellé est 'Reste dû global' ou 'Trop perçu global') pour toutes les lignes pointées par 'C'
 - La ligne de trésorerie est mise à jour du montant réglé
- D=Part RDUGlo/1r

- Même principe que pour le code pointage 'C' sauf pour la génération des lignes découlant du pointage
- Les écritures de règlement et de reste dû sont enregistrées globalement
 - Une seule ligne de règlement dans le tiers pour toutes les lignes pointées par 'D'
 - Une ligne de reste dû 'Débit' globale dans le tiers (le libellé est 'Reste dû global' ou 'Trop perçu global') pour toutes les lignes pointées par 'C'
 - Une ligne de reste dû 'Crédit' globale dans le tiers (le libellé est 'Reste dû global' ou 'Trop perçu global') pour toutes les lignes pointées par 'C'
 - La ligne de trésorerie est mise à jour du montant réglé

Les autres codes action sont classiques, ils permettent de visualiser la ligne ou la pièce ou le complément général

- E=Détail
Visu du détail de la ligne (comme en consultation de compte)
- P=Pièce
Visu de la pièce (comme en consultation de compte)
- L=Cplt général
Visu du complément général de la ligne

Les fonctions

- 'Validation' ou 'F9'
Validation du pointage de ce compte
- 'Lignes générées' ou 'F11'
Pour visualiser les lignes qui seraient générées par la validation du pointage du compte en l'état actuel.
- 'Autres sélections' ou 'F13'
Pour ouvrir la fenêtre de 'Tri/sélection' et chercher des lignes sur différents critères (échéance, montant, date,...)
- Recherche pièce ou 'F17'
Pour effectuer la recherche d'une pièce sur le n° de pièce

Validation de la pièce

Quand tous les pointages et règlements correspondant à la pièce sont effectués, valider la pièce.

La validation est possible à partir de l'écran

- Récapitulatif de la pièce (montant global par compte) ou
- Visualisation de la pièce avec le détail de toutes les lignes générées (obtenu par F11 sur l'écran récapitulatif de la pièce)
- La validation de la pièce déclenche automatiquement le lettrage du compte pointé quand le code pointage le prévoit et l'alimentation des historiques comptables.

La saisie des règlements en monnaie société

'Comptabilité Tiers' > 'Saisies & consultations' > 'Saisie des règlements' > 'Règlements en monnaie société' (PAN300F)

La saisie des règlements en monnaie société, comme son intitulé l'indique, permet d'enregistrement des règlements dans la devise de la société uniquement. Dans l'entête de la pièce, le code devise est protégé et pré alimenté avec le code de la devise de la société

L'affichage des lignes à pointer se fait en montant société, quelle que soit la devise de transaction. (Si le lettrage équilibré en devise est demandé dans la constante PAN010, les lignes affichées sont celles dont la devise de transaction est identique à la devise de la société).

Quelles que soient les lignes pointées, le règlement est enregistré dans la devise de la société et le montant en devise de transaction est identique au montant société.

Tous les codes actions cités ci-dessus sont accessibles en pointage.

La saisie des règlements en devise

'Comptabilité Tiers' > 'Saisies & consultations' > 'Saisie des règlements' > 'Règlements en devise' (PAN300D)

Elle permet l'enregistrement des règlements dans n'importe quelle devise de transaction, sans constatation d'écart de change.

Seules les lignes dont le code devise de transaction est égal au code de la devise de règlement apparaissent pour pointage.

Tous les codes actions cités ci-dessus sont accessibles en pointage

Le règlement du tiers est valorisé au taux des lignes pointées.

Le montant société et le montant en devise de transaction correspondent au cumul des écritures pointées.

La pièce de règlement doit être équilibrée en devise et en monnaie société pour être validée.

La saisie des règlements avec différence de change

'Comptabilité Tiers' > 'Saisies & consultations' > 'Saisie des règlements' > 'Règlements avec diff. de change' (PAN300H)

Elle permet l'enregistrement de règlements dans n'importe quelle devise de transaction, au cours de devise en vigueur à la date du règlement, avec constatation d'un l'écart de change s'il y a lieu.

Seules les lignes dont le code devise de transaction est égal au code de la devise de règlement apparaissent pour pointage.

Les codes pointage autorisés dans cette option de saisie sont les suivants

- 1=Total/n rg
- 2=Total/1 rg
- 5=Escompte/n rg
- 6=Escompte/1 rg
- 7=Diff.rg/n rg
- 8=Diff.rg/1 rg

L'écart de change est constaté à la validation du pointage pour équilibrer le lettrage en montant société lorsque celui-ci est équilibré en montant devise.

Il est généré automatiquement d'après le paramétrage des comptes externe (montant en devise de transaction = 0 et montant société égal à l'écart) avec 2 lignes :

- Une ligne sur le compte pointé
- Une ligne de contrepartie (perte ou profit de change)

La pièce de règlement peut être validée lorsqu'elle est équilibrée en montant devise et en montant société.

La saisie des règlements multidevise

'Comptabilité Tiers' > 'Saisies & consultations' > 'Saisie des règlements' > 'Saisie règlements multi-devises' (PAN300I)

Cette saisie permet d'enregistrer des règlements dans une devise de transaction quelle que soit la devise de transaction des écritures pointées.

Toutes les lignes du compte non soldées à la date de règlement apparaissent pour pointage.

Les seuls codes pointage autorisés dans cette option de saisie sont les suivants :

- 1=Total/n rg
- 3=Part ssRDU/nrg

Le montant des lignes tiers à pointer est affiché en devise et en monnaie société.

Les écritures sont générées différemment selon que le code pointage est '1' ou '3' (voir exemples ci-dessous).

- Si pointage avec '1', le tiers est lettré et la pièce contient les lignes suivantes :
Lignes de génération de l'écriture de règlement dans la devise d'origine,
 - à l'identique de la ligne pointée: même devise, même taux de valorisation, mêmes montant devise et montant société (si pointage 1)
dans le tiers : contrepartie de la ligne pointée
 - dans le compte de liaison des règlements multi devise (n° ordre 16 des comptes externes)
contrepartie de l'écriture de règlement du tiers
- Lignes de génération de l'écriture de règlement dans la devise de règlement ; pour cela, calcul du montant du règlement dans la devise de règlement par conversion du montant société, au taux de la devise de règlement en vigueur à la date de règlement et alimentation
 - Dans le compte de liaison des règlements multi devise (ce compte est soldé en montant société)
 - Dans la ligne de trésorerie s'il n'est pas saisi par l'utilisateur (s'il est paramétré avec calcul automatique dans le journal)
- Contrôle d'équilibre de la pièce. Par code devise, le solde doit être à 0 en montant devise et en montant société
 - Si la pièce n'est pas équilibrée et que l'écart correspondant en montant société est toléré (Plafond écart en monnaie société : 0,10 par défaut)
Génération d'un écart de règlement multi devise (N° ordre 19 et 20 des comptes externes) en montant société et en montant devise de règlement
 - Si la pièce n'est pas équilibrée en devise de règlement et que l'écart dégagé n'est pas toléré
Impossible de valider la pièce
 - Si la pièce est équilibrée, validation de la pièce sans écart
- Si pointage avec '3', règlement partiel sans lettrage, la pièce contient les lignes suivantes :
Génération de l'écriture de règlement dans la devise de paiement,
 - Ligne du compte tiers pointé : montant en devise de règlement converti en montant société (au cours du jour)
 - Ligne de trésorerie : contrepartie de la ligne Tiers
- Validation de la pièce sans écart

Exemple pointage 1

Soit une facture de 100 £ à 0,83757 pour 119,39€ dans le tiers T à pointage total

Règlement de 131 \$ au taux de 1,09747

Les écritures générées sont :

Ligne	Devise	Mnt Dev	Taux	Mnt Sté	Calcul
Trésorerie	USD	131,00	1,09747	119,37	
Tiers pointé	GBP	100,00	0,83757	119,39	
CG Liaison	GBP	100,00-	0,83757	119,39-	
CG Liaison	USD	131,03	1,09747	119,39	119,39*1,09747= mnt Dev
Ecart	USD	0,03-	1,09747	0,02-	

Important : Ecart généré parce que le montant (131,00 USD) a été saisi dans la ligne de trésorerie. Si le montant de la ligne de trésorerie avait été alimenté automatiquement, il l'aurait été pour 131,03 USD et 119,39 € (société) et aucun écart n'aurait été constaté.

Exemple pointage '3'

Soit une facture de 100 £ à 0,83757 pour 119,39€ dans le tiers T à pointage

Règlement de 50 \$ au taux de 1,09747

Les écritures générées sont :

Ligne	Devise	Mnt Dev	Taux	Mnt Sté	Calcul
Trésorerie	USD	50,00	1,09747	45,56	
Tiers pointé	USD	50,00-	1,09747	45,56-	

Listes

Différentes options de listes figurent au menu des saisie.

Le brouillard

**'Comptabilité générale' > 'Saisies & consultations' > 'Listes' > ' Liste brouillard' ou
Comptabilité Tiers' > 'Saisies & consultations' > 'Listes' > 'Brouillard des écritures' (PAN240)**

Cette option permet l'édition quotidienne des écritures comptables et analytiques saisies par postes de travail en vue d'un contrôle.

Les écritures sont marquées lors de l'édition afin de ne pas être éditées une nouvelle fois (sauf réédition volontaire).

La sélection est effectuée par

- Société/exercice
- Etablissement
- facultatif
- Date début et fin
- A renseigner pour réédition. Il s'agit des dates de saisie (date système du jour de saisie)
- Journal début et fin
- N° chrono début et fin
- Poste de saisie
- Obligatoire - 8 au maximum
- Le poste correspondant à l'utilisateur en cours est alimenté par défaut
- Réédition
- Si Oui, les dates sont obligatoires.
- Non : il s'agit d'une édition
- Pièce déjà éditée seule

- 'Non' pour éditer, dans une même demande, toutes les pièces saisies à une date ou dans une borne de dates. Pour cela, renseigner :
 - les dates
 - 'Réédition' = oui (obligatoire si les dates sont renseignées)
 - Pièce déjà éditée seule = Non.
- 'Oui' pour n'éditer que les pièces déjà éditées. Les pièces saisies sur cette borne de dates qui n'ont pas encore été éditées ne sortiront pas.

L'édition restitue le détail des pièces en rupture par Société/journal/période.

Liste des écritures extra-comptables

Comptabilité générale' > 'Saisies & consultations' > 'Listes' > ' Liste Ecritures extra-comptables' (PCR305)

Cette option permet d'éditer la liste des écritures extra-comptables.

Les critères de sélection de cette liste sont les suivants :

- Société/exercice
- Etablissement
- facultatif
- Code journal début et fin
- Période début et fin
- N° chrono début et fin
- Type d'écritures
- E=Estimée – une fenêtre s'ouvrira pour sélectionner les versions par période
- S=Simulée
- T=Toutes - versions à sélectionner

L'édition restitue le détail des écritures extra-comptables en rupture par Société/ Type d'extra-comptable/ journal/ période

Liste des écritures standards

Comptabilité générale' > 'Saisies & consultations' > 'Listes' > ' Liste Ecritures standards' (PST305)

Cette option permet d'éditer la liste des écritures standards, de type Normal, Provisoire ou Abonnement.

Les critères de sélection de cette liste sont les suivants :

- Société/exercice
- Etablissement
- facultatif
- Type
- Code journal début et fin
- N° écriture début et fin
- Code folio début et fin
- Ecritures avec scan
- Oui
- Non
- Seules

L'édition restitue le détail des écritures standards en rupture par Société/ Type de standard /journal

Les pièces comptables et CRS

Comptabilité générale' > 'Saisies & consultations' > 'Listes' > ' Liste Pièces comptables et CRS' (PAN490)

Cette option permet

- D'éditer, à raison d'une pièce maximum par feuille, les écritures comptables
- De les marquer au fur et à mesure de leur édition pour qu'elles ne soient pas éditées une nouvelle fois (sauf réédition volontaire)
- Dans le but d'accompagner un document comptable pour preuve d'enregistrement ou de circuler dans les services pour validation.

Cette édition peut être :

- Soit au format dit 'Pièces comptables '
- Soit au format dit CRS (Compte Rendu de Saisie)

La Pièce comptable contient le détail des lignes de la pièce comptable.

Le CRS contient le détail des lignes de la pièce comptable avec au-dessous un cadre réservé à la validation par des responsables (bon pour paiement) et un emplacement prévu pour informer des modifications d'imputation à apporter

Dans tous cas, il s'agit d'une pièce par page éditable sous une forme ou sous l'autre (mais pas sous les deux pour la même pièce).

La sélection est la suivante :

- Par société/exercice

- Etablissement (facultatif)
- Code demande (facultatif) – si renseigné, les sélections suivantes seront pré paramétrées
- Edition des pièces comptables
- Oui ou Non
- Edition des CRS
- Oui ou Non

Edition des pièces comptables

- Période d'arrêté
- Obligatoire
- Code journal début et fin
- N° chrono début et fin
- Réédition
- Oui ou Non
- Ecritures analytiques
- Oui, Non ou Seules
- Edition condensée
- Oui ou Non selon l'usage qui en sera fait. Le contenu de la page est identique dans les 2 cas.

Editions des CRS

- Poste de saisie
- Obligatoire - 8 au maximum
- Le poste correspondant à l'utilisateur en cours est alimenté par défaut
- Date de saisie début et fin
- Code journal début et fin
- N° chrono début et fin
- Période :
- Si Réédition seulement
- Edition condensée
- Oui ou Non selon l'usage qui en sera fait.
- Réédition
- Oui ou Non
- Avec écritures provisoires
- Avec extra-comptable
- Oui ou Non
- Si 'Oui', renseigner le type estimé ou Simulé
- Avec montants en devise
- Oui ou Non

Bloc-notes du plan comptable

Comptabilité générale' > 'Saisies & consultations' > 'Listes' > ' Liste Bloc-notes plan comptable' (PAN155PC)

Cette option permet d'éditer le bloc-notes du plan comptable saisi en mise à jour des CG

Les critères de sélection sont les suivants :

- Société
- TRI
- Critère de tri
 - Compte/Numéro
 - Date création/compte/Numéro
 - Date événement/compte/Numéro
 - Identifiant/compte/Numéro
 - Nature/compte/Numéro
- Ordre croissant
Oui/Non (sur critère de tri)
- Saut de page
Oui/Non (sur critère de tri)
- SELECTION
- Compte de début et de fin
- Numéro de bloc-notes de début et de fin
- Date de création de début et de fin
- Date d'événement de début et de fin
- Identifiant de début et de fin
- Nature de début et de fin
- Avec bloc-notes fermés
Oui/Non

L'édition, en rupture par société et critère de tri retenu restitue les informations suivantes :

- N° de compte et son intitulé
- N° du bloc-notes
- Date de création
- Libellé
- Identifiant
- Date d'événement
- nature

Report des écritures

Généralités

Le report des écritures concerne les écritures extra-comptables et les écritures standards. Il permet de reporter ces écritures dans :

- une société : la même ou une autre société (dont les paramètres figurant sur les écritures à reporter seraient identiques ou presque)
- un exercice : différent (de la même société ou d'une autre société) ou identique (dans une autre société)

Report des écritures extra-comptables

Comptabilité générale' > 'Saisies & consultations' > 'Report des écritures' > ' Report Ecritures extra-comptables' (PCR330)

Le principe du report des écritures extra-comptable est le suivant. L'utilisateur :

- se positionne dans l'environnement de la société de destination (société et exercice récepteurs du report).
- Lance le report en complétant les critères de sélection qui
- génère les écritures dans le fichier batch de la société réceptrice
 - seule la date (comptable et origine) des écritures est modifiée dans la société réceptrice,
 - les autres informations de la pièce sont reportées à l'identique
- Lance la mise à jour des écritures batch qui permet
- d'en contrôler la validité avec les paramètres de la société puis
- De valider les écritures
(Cf. documentation « Traitements batch »).

Les critères de sélection du report des écritures extra-comptables sont les suivants (se référer à la liste des écritures extra-comptables détaillant toutes les informations utiles à la sélection) :

- Société/Exercice de destination
- De l'environnement
- Société/Exercice d'origine
- Contenant les écritures à reporter
- Date d'origine
- Obligatoire sous la forme JJ/MM/AAAA
- Date comptable des écritures extra-comptables à reporter

- Date de destination
 - Obligatoire sous la forme JJ/MM/AAAA
 - Date comptable (et date de pièce) des écritures extra-comptables générées dans le fichier batch sur le nouvel exercice.
 - Journal et N° d'écriture de début et de fin
 - Code journal et n° chrono des écritures à reporter
 - Version de début et de fin
 - Versions des écritures extra-comptables estimées à reporter
 - Type d'écritures
 - Estimées
Seules les extra-comptables estimées répondant aux autres critères de sélection seront extraites
 - Simulées
Seules les extra-comptables simulées répondant aux autres critères de sélection seront extraites
 - Toutes
Toutes les extra-comptables répondant aux critères de sélection seront extraites
- 'Entrée' pour soumettre le travail en batch.

Report des écritures standards

Comptabilité générale' > 'Saisies & consultations' > 'Report des écritures' > ' Report Ecritures standards' (PST360)

Pour effectuer cette option, l'utilisateur doit se positionner dans l'environnement de la société d'origine (société et exercice contenant les écritures standards à reporter).

Les écritures standards sont reportées directement sans passer par le batch.

Les critères de sélection du report des écritures standards sont les suivants (se référer à la liste des écritures standards détaillant toutes les informations utiles à la sélection) :

- Société/Exercice d'origine
- De l'environnement, contenant les écritures à reporter
- Société/Exercice de destination
- Récepteurs des nouvelles écritures
- Sélection des standards 'Normales'
- Oui/Non
- Si Oui
Journal/Ecritures de début et de fin
Code journal et n° chrono des standards 'Normales' à reporter
- Sélection des standards 'Abonnements'

- Oui/Non
- Sélection des standards 'Provisoires'
- Oui/Non
- Avec changement de sens des écritures
- Oui

Les écritures seront générées avec la nouvelle date, en sens inverse des écritures d'origine

- Non
Les écritures seront générées avec la nouvelle date, à l'identique des écritures d'origine
- Avec reprise des montants
- Oui/Non.
- Ce paramètre concerne le report des standards Normales' dont le montant est facultatif.
- Suppression lignes déjà existantes
- Cette option est gérée quand des écritures extraites pour report sont déjà présentes dans le fichier de la société réceptrice
 - Oui : les écritures ayant fait l'objet d'un précédent report sont remplacées par les nouvelles pièces extraites
 - Non : les écritures extraites ne sont pas reportées si la pièce existe déjà

'Entrée' pour soumettre le travail en batch.